

SOPHIE ALEXINSKY Paysagiste DPLG, géographe et présidente de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat (APCE).

Les paysagistes-conseils de l'Etat, ces inconnus

Qui sont les paysagistes-conseils de l'Etat (PCE)? Qui les connaît? Comment sont-ils appelés à conseiller l'Etat sur les questions de paysage, d'environnement et d'urbanisme? Recrutés sur concours, ils conseillent les administrations en charge des enjeux d'aménagement et de territoire. La première « promotion » remonte à 1993. Ils sont aujourd'hui 153 en poste. Leur indépendance est l'un des points fondamentaux de leur exercice. Conseils de l'Etat sous l'autorité des préfets, ils formulent leurs avis aux directions départementales des territoires (anciennes DDE), direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) ou auprès du ministère de l'Ecologie (Meeddm). Des PCE sont également affectés auprès de l'administration centrale et auprès de la Direction générale des patrimoines.



THOMAS GOGNY/LE MONITEUR

Le vivant et sa temporalité

Le paysagiste recruté pour être PCE est formé à l'analyse géographique et physique du territoire, avec ses enjeux culturels, économiques et sociaux. Son champ d'action s'étend du grand paysage jusqu'au détail de maîtrise d'œuvre. Le jeu des échelles et leur maniement, ainsi que la question du vivant et celle de sa temporalité, sont ce qui les caractérise le mieux. Il possède ce regard « transversal » qui lui fait mettre en relation des objectifs apparemment contradictoires. Faculté qu'il partage avec les architectes ou les urbanistes. Les PCE mettent en commun leurs compétences au sein des organisations territoriales de l'Etat, afin d'apporter expertise et conseils au service de l'intérêt général.

Les missions ont évolué depuis la création initiale du « Corps ». Au début, les demandes concernaient surtout des conseils liés à la maîtrise d'œuvre que l'Etat assurait sous forme d'ingénierie publique. Depuis les réorganisations des missions, les conseils se portent plus en amont, sur des problématiques telles que : Scot, PLU, démarches éco-cide, plan ville durable, Anru, études

SOPHIE ALEXINSKY est paysagiste DPLG, géographe et présidente de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat (créée en 1995). La question de l'environnement et de l'innovation est un axe privilégié de sa démarche. www.paysagistes-conseils.org

entrées de ville, plans d'accessibilité, ZPPAUP, etc. et aussi dans l'espace rural : schémas éoliens, réflexion sur l'utilisation des terres agricoles et sur les zones à risques.

Réorganisation en temps de crise

Le PCE apporte son concours aux services de l'Etat pour que la politique nationale du paysage et la Convention européenne du paysage participent au Grenelle de l'environnement. Aujourd'hui, le champ d'action est vaste, la réorganisation de l'Etat a décroché certains services, ce qui permet en théorie d'avoir plus d'amplitude et d'interrelations pour aborder les sujets dans leur globalité. Mais comment maintenir la qualité lorsque les forces sont amoindries? Quels sujets et quelles échelles de valeur défendre? Comment les conseils doivent-ils se positionner pour être entendus? Face à la responsabilité grandissante d'un conseil à l'échelle du territoire dans une politique déconcentrée, le positionnement des PCE et des architectes-conseils de l'Etat (ACE) ne doit-il pas se situer le plus en amont possible des projets, au plus près des nouvelles gouvernances?

Sur le terrain, ACE et PCE interviennent avec les Architectes des bâtiments de France (ABF) et les Architectes et urbanistes de l'Etat (AUE). Ils défendent le projet et créent le débat. Objectif : sensibiliser élus, décideurs et maîtres d'œuvre pour augmenter le niveau d'exigence et de qualité des études et des réalisations. L'Etat, s'il ne réalise plus de projet d'ingénierie publique doit rester garant d'aménagements cohérents et durables des territoires. Ce qui s'illustre par la mise en place d'ateliers coanimés par les PCE et les services, qui communiquent avec les porteurs de projet.

L'Association des paysagistes-conseils de l'Etat (APCE) vise à comprendre les nouvelles situations qui émergent. Chaque PCE est une sentinelle qui a besoin de renfort et de légitimité pour élever l'aménagement qualitatif et durable à un niveau supérieur. Tout en respectant notre indépendance, c'est une attente de notre ministère (Meeddm). Au travers d'un retour d'expériences communes, l'APCE réfléchit à une meilleure adaptation des missions face aux besoins actuels du territoire. S.A. ■